

✓ **En cas de garde alternée** : l'originale du jugement de divorce, les justificatifs de domicile et les pièces d'identité des 2 parents (les 2 adresses seront indiquées sur le titre)

**ATTENTION : LES PASSEPORTS ET CARTES NON RETIRÉS DANS UN DÉLAI DE TROIS MOIS SERONT
DETRUITS**

3. Prenez rendez-vous

Widget. Lien sur compte rdv360